Septembre 2026

la cgt
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Être écouté, être défendu, être utile !

LE POING SYNDICAL

LE JOURNAL DES AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INFORMATIONS, DROITS, REVENDICATIONS, ACTIONS

AU SOMMAIRE

Le point sur cet été au CD92
- De la « Douche froide » pour les jardiniers du musée Albert Kahn...
- … A la Canicule

Le point sur cet été au niveau national

Fonction publique : Grève et manifestation le 29 septembre



LA CGT AGIT POUR VOS DROITS, VOS CARRIÈRES, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

VOS REPRÉSENTANT-ES CGT
À vos côtés pour vous informer, vous conseiller, vous défendre.
N'hésitez pas à nous contacter !

syndicatcgt@hauts-de-seine.fr
01 59 03 33 99
www.cgt-cd92.fr

Le point sur cet été au CD92

De la « Douche froide » pour les jardiniers du musée Albert Kahn, quand le prestige laisse place au vétuste : la CGT écrit au Président, une solution a été trouvée pour les agents...

Le 23 juin, la CGT alertait le Président du Conseil départemental sur l'état des vestiaires et sanitaires des jardiniers du musée départemental Albert-Kahn.
Sur les 9 jardiniers et jardinières du site, seuls deux équipements de douche et un sanitaire restaient utilisables : douches hors d'usage, toilettes inutilisables, murs dégradés et traces d'humidité et de moisissures.
La CGT demandait l'engagement urgent d'une rénovation complète de ces installations, rappelant que le travail quotidien des jardiniers contribue directement à la qualité et à l'image d'un site classé au registre Mémoire du monde de l'UNESCO.



Le Président du conseil départemental a répondu à cette alerte en mettant à disposition des vestiaires sur un site à proximité, le temps de la durée des travaux qui devraient débuter rapidement. Une solution transitoire qui permet aux agents de disposer d'installations d'hygiène décentes en attendant la rénovation définitive des équipements.

La CGT reste vigilante sur la mise en œuvre effective de cette solution et sur l'avancement des travaux de rénovation complète des vestiaires, sanitaires et douches du site.

… A la Canicule : la CGT alerte le Président, d'autres collectivités montrent la voie



Le 25 juin, la CGT adressait une lettre ouverte au Président du Conseil départemental, alertant sur des conditions de travail dégradées par la canicule : bureaux surchauffés, locaux mal protégés, interventions en extérieur difficiles. Face à de simples consignes de prévention jugées insuffisantes, le syndicat demandait des mesures concrètes conformes au décret n°2025-482 du 27 mai 2025 : généralisation du télétravail sans limitation, adaptation des horaires, suspension des travaux non urgents en extérieur, attention aux agents vulnérables et eau fraîche sur tous les sites.
Ces demandes trouvent un écho ailleurs : à Plaine Commune, un dispositif gradué (alerte orange/rouge) prévoit horaires décalés, véhicules climatisés prioritaires, fermeture au public dès 30°C, télétravail déplafonné, et rappelle à chaque agent son droit de retrait en cas de danger grave.

La CGT continuera de porter ces exemples auprès de la direction pour obtenir des engagements équivalents.

Le point sur cet été au niveau national

Contexte	Le décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 (JO du 31 juillet) modifie les règles applicables aux agents publics en matière d'arrêts maladie et de temps partiel thérapeutique (TPT).
Ce qui change (arrêts maladie / TPT)	• Certificat d'arrêt de travail sécurisé obligatoire • Durée d'arrêt plafonnée (1 mois, puis 2 mois en renouvellement) • Contrôles renforcés : visites à domicile possibles, suspension de rémunération en cas de refus ou d'absence injustifiée • TPT : refus désormais possible pour "nécessités de service", à l'appréciation de l'employeur
Position CGT (arrêts maladie / TPT)	Ce décret a été rejeté à l'unanimité par les huit organisations syndicales, dont la CGT, à deux reprises devant le Conseil commun de la fonction publique. Le gouvernement l'a signé malgré tout. Il organise un hyper-contrôle des agents en arrêt et une défiance envers les agents malades et les médecins, au nom d'une logique budgétaire plutôt que médicale.
Focus TPT : ce qui change dès la rentrée	Les nouvelles règles s'appliquent aux autorisations accordées ou prolongées depuis le 1er août 2026. • Délai de décision encadré : au jour de la reprise si la demande fait suite à un congé de longue maladie, un congé de longue durée, un CITIS ou une disponibilité pour raison de santé ; sinon 30 jours maximum à compter de la réception de la demande • Refus ou interruption : décision obligatoirement motivée ; un entretien avec l'agent doit précéder toute décision fondée sur des nécessités de continuité ou de fonctionnement du service — renforçant la dimension managériale du dispositif • Le TPT n'est plus une simple quotité de travail réduite : c'est un outil de reprise progressive et de maintien dans l'emploi. Un agent à 50 % ne peut raisonnablement garder 100 % de ses missions
Autre attaque : les ASA	Le décret n° 2026-604, applicable au 1er janvier 2027, réduit plusieurs droits liés aux autorisations spéciales d'absence (ASA) et empêche les collectivités d'accorder des dispositions plus favorables : • Garde d'enfants : 12j/an aujourd'hui → 6j/an par parent non transférable (12j si agent seul), sous nécessité de service • Décès d'un proche : le cercle des bénéficiaires est restreint (parents, frères/sœurs, conjoint d'un parent) ; plus aucun droit pour les autres proches • Mariage/PACS : 5j maintenus, mais sans possibilité d'amélioration locale • PMA et préparation à la naissance : aménagements horaires possibles mais soumis à nécessité de service, avec récupération du temps d'absence • Adoption : 5j durant toute la procédure (nouveau droit)
Position CGT (ASA)	La CGT dénonce une régression inacceptable : moins de droits pour les agents, moins de temps pour la famille, toujours plus de contraintes, et une attaque contre le service public. Nous revendiquons le retrait du décret n°2026-604, un décret protecteur, une clause de non-régression, des ASA opposables et le renforcement des droits familiaux.
À retenir	Entre le décret sur les arrêts maladie/TPT et celui sur les ASA, c'est une même logique à l'œuvre : réduire les droits des agents publics au nom des économies budgétaires. Nos droits ne sont pas des privilèges.

Fonction publique :
Grève et manifestation le 29 septembre

Après les attaques contre les autorisations spéciales d'absence, les congés pour raison de santé, le mi-temps thérapeutique l'intersyndicale CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU, Solidaires, la CFE/CGC et la FAFP appelle à une journée de grève et de mobilisation le mardi 29 septembre 2026 pour :



- L'augmentation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, son indexation sur l'inflation ;
- La refonte des grilles indiciaires intégrant la revalorisation des filières professionnelles à prédominance féminine ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Pour Le rétablissement à 100 % des rémunérations versées aux agent·es qui sont en congé maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence.



https://www.cgt-cd92.fr/